

Règlement du Jeu-concours « Star Wars Artiste Challenge »

Article 1 : Organisateur(s) et partenaires

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 Euros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 15/09/26 au 15/10/2026**, un Jeu sans obligation d'achat « Star Wars Artiste Challenge 2026 » (ci-après dénommé « **Le Concours** »).

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il a pour objectif de sélectionner des artistes dont les créations seront exposées au sein du **Star Wars Store by King Jouet**.

Modalités du jeu :

Participation du 15/09/2026 au 15/10/2026 :

Pour participer, il suffit de :

- Compléter le formulaire de participation accessible à l'adresse suivante : <https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC-SWStore26;>
- Renseigner les informations demandées ;
- Importer l'œuvre au format numérique ;
- Fournir une courte présentation de la démarche artistique ;
- Accepter le règlement ;
- Compléter et signer l'Annexe 1 relative à l'autorisation d'exploitation de l'œuvre.

Calendrier :

- Début des participations : 15 septembre 2026
- Fin des participations : 11 octobre 2026 à 23h59
- Étude des candidatures par le jury : du 12 octobre au 23 octobre 2026
- Annonce des artistes sélectionnés : à partir du 24 octobre 2026
- Exposition des œuvres : à compter du 31 octobre 2026

La participation est limitée à une œuvre par personne et par foyer (même prénom, même nom et même e-mail).

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Concours se déroule du 15 septembre 2026 au 15 octobre 2026, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les salariés de King Jouet ;
- Toute personne ayant participé à l'organisation du Concours ;
- Les membres du jury ;
- Les membres de leurs familles directes respectives.

Chaque participant certifie être l'auteur de l'œuvre soumise.

Toute participation comportant des informations inexactes, incomplètes ou frauduleuses sera considérée comme nulle.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité des participants et l'authenticité des œuvres soumises.

Article 5 : Désignation des artistes sélectionnés

Les œuvres seront examinées par un jury composé de représentants de :

- King Jouet ;
- Disney.

Le jury sélectionnera les œuvres destinées à être exposées.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Les artistes retenus seront contactés directement par courrier électronique.

Critères de sélection

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- Originalité de la proposition ;
- Créativité ;
- Qualité d'exécution technique ;
- Respect de la thématique ;
- Qualité artistique globale ;
- Respect des contraintes du présent règlement.

Article 6 : Exposition et valorisation des œuvres

Description du lot :

Les créations doivent être inspirées de l'univers Star Wars.

Les œuvres proposées doivent être :

- Entièrement originales ;
- Créées personnellement par le participant ;
- Inédites ;
- Libres de tout droit de tiers.

Les créations doivent être inspirées de l'univers de Star Wars mais ne doivent pas reproduire de personnages/créatures/vaisseaux/autres éléments directement issus de Star Wars.

Intelligence artificielle :

Les œuvres réalisées totalement ou partiellement au moyen d'une intelligence artificielle générative sont interdites.

Toute œuvre générée ou assistée par intelligence artificielle pourra être exclue du Concours sans préavis.

Contenu des œuvres :

Les œuvres doivent être adaptées à un public familial.

Ne seront pas acceptées les créations comportant :

- Des contenus violents ;
- Sexuels ;
- Diffamatoires ;
- Haineux ;
- Discriminatoires ;
- Politiques ou religieux ;
- Ou contraires aux valeurs de King Jouet.

Contraintes techniques :

Les œuvres devront être fournies :

- En format numérique HD ;
- Au format JPEG, PNG ou TIFF ;
- En résolution minimale de 300 dpi ;
- Imprimables au format A3.

L'Organisateur pourra solliciter les artistes sélectionnés afin d'obtenir une version haute définition destinée à l'impression.

Exposition :

Les œuvres sélectionnées seront exposées au sein du Star Wars Store by King Jouet.

L'Organisateur demeure libre de déterminer :

- Le nombre d'œuvres exposées ;
- Leur emplacement ;
- Leur scénographie ;
- Leur durée d'exposition.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – **Jeu « Star Wars Artiste Challenge »** - Adresse : Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales.

Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

Article 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – **Jeu « Star Wars Artiste Challenge »** - Adresse Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Article 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur <http://www.king-jouet.fr> et peut-être adressée sur simple demande auprès de votre magasin King Jouet.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (service-client@king-jouet.fr).

ANNEXE 1
AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'ŒUVRE
Concours « Star Wars Artiste Challenge »

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Déclare participer au concours « Star Wars Artiste Challenge » organisé par KING JOUET.

Titre de l'œuvre :

Je certifie et garantis que :

- je suis l'auteur exclusif de l'œuvre ;
- je détiens l'intégralité des droits d'auteur sur cette œuvre ;
- l'œuvre est une création originale ;
- l'œuvre n'a pas été réalisée, même partiellement, à l'aide d'une intelligence artificielle générative ;
- l'œuvre ne porte atteinte à aucun droit de tiers ;
- l'œuvre est uniquement inspirée de l'univers Star Wars et ne reproduit aucun personnage, créature, véhicule, vaisseau, arme, logo, costume, lieu ou autre élément protégé appartenant à Lucasfilm Ltd., Disney ou à leurs ayants droit.

J'autorise gratuitement KING JOUET à reproduire, imprimer, exposer, photographier, diffuser et publier l'œuvre sur leurs supports de communication, sites internet et réseaux sociaux, dans le cadre exclusif du concours, de l'exposition et de leur promotion.

Cette autorisation est consentie :

- à titre gratuit ;
- à titre non exclusif ;
- pour le monde entier ;
- pour une durée de trois (3) ans à compter de la signature de la présente autorisation.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé »

Signature :
